

VEILLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Mai 2025

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

80 600 €

PIB par habitant moyen (simple moyenne) au Benelux contre une moyenne de 39 700€ au sein de l'Union Européenne.

Région du Benelux

- Les relations commerciales entre les pays du Benelux et les Etats-Unis
- Le Benelux dans le top du classement européen en matière de PIB/habitant
- Le Benelux et la région Hauts-de-France renforcent leur coopération transfrontalière dans plusieurs domaines
- Les demandes de PNRR des pays du Benelux

Belgique

- Evaluation du GAFI et l'OCDE sur la LBC/FT et la lutte contre la corruption respectivement
- La coalition « Arizona » s'accorde sur une loi-programme de réformes
- L'objectif d'assainissement budgétaire de la coalition Arizona est contraint par le budget 2025

Luxembourg

- Les salaires, pensions et traitements ont été indexés en mai 2025
- La contribution d'IDEA à la consultation sur la réforme du système de pension
- Discours du Premier ministre sur l'état de la Nation

Pays-Bas

- Publication du projet de loi finance rectificatif
- BNP Paribas entend renforcer sa position aux Pays-Bas Paribas souhaite renforcer sa position aux Pays-Bas
- Appel de personnalités du monde des affaires et de la recherche pour la création d'une banque nationale d'investissements

Région du Benelux

Les relations commerciales entre les pays du Benelux et les États-Unis

Les États-Unis constituent un partenaire commercial de premier plan pour les pays du Benelux. En 2024, les États-Unis étaient le quatrième partenaire commercial de la Belgique, et son premier partenaire hors Union européenne. Les échanges de biens entre les deux pays se sont élevés à 69,4 Md€, dont 34,5 Md€ d'exportations belges, représentant ainsi 7 % des exportations totales du pays. Les échanges de services ont, quant à eux, atteint 34,2 Md€. Cette relation bilatérale se distingue par une interdépendance marquée dans le secteur pharmaceutique : 25 % des exportations belges de produits pharmaceutiques étaient destinés aux États-Unis, tandis que 13 % des importations belges dans ce domaine en provenaient. Les États-Unis constituent également un partenaire économique majeur pour le Luxembourg, se positionnant au sixième rang pour les échanges de biens et au quatrième pour ceux de services, tout en étant le premier partenaire commercial hors Europe. En 2024, les échanges de biens entre les deux pays ont atteint 2,3 Md€, et les échanges de services 29,6 Md€. S'agissant des Pays-Bas, les États-Unis représentaient en 2024 6,5 % des exportations néerlandaises de marchandises, soit 53,3 Md€, dont environ 20 % relevaient de la réexportation et 80 % concernaient des produits fabriqués localement. Ces exportations portaient principalement sur des biens à forte valeur ajoutée : machines, matériel de transport, produits chimiques, ainsi que pétrole et produits pétroliers. Les États-Unis étaient également le deuxième fournisseur des Pays-Bas, avec 69,8 Md€ d'importations (10,3 % du total), en raison notamment d'une forte progression des importations énergétiques (+51 % en glissement annuel). Ils sont désormais le premier fournisseur de gaz naturel du pays.

Les États-Unis jouent un rôle central dans les investissements directs au sein du Benelux. En 2023, ils étaient le premier investisseur étranger aux Pays-Bas et au Luxembourg, avec des stocks d'IDE de respectivement 827 Md€ (24,3 % du total aux Pays-Bas) et 545,6 Md€ (21,3 % du total au Luxembourg). Ils constituaient également la première destination des IDE sortants de ces deux pays, avec un stock néerlandais de 717 Md€ aux États-Unis (13,3 % des IDE néerlandais) et un stock luxembourgeois de 569,5 Md€ (16,2 %). Cette année-là, les États-Unis occupaient le cinquième rang parmi les investisseurs étrangers en Belgique, avec un stock d'IDE entrants de 21,6 Md€ (4,5 % du total). Les IDE belges aux États-Unis s'élevaient pour leur part à 26,1 Md€ (4,3 % des IDE sortants).

Le Benelux dans le top 10 européen en matière de PIB/habitant

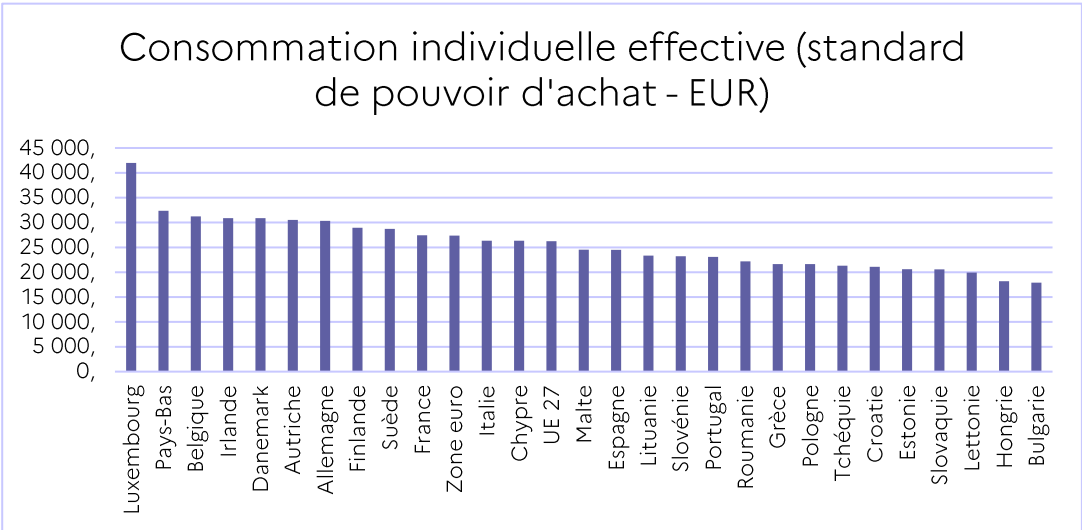
Selon les données préliminaires d'Eurostat, la zone Benelux a enregistré en 2024 des variations contrastées des PIB réel par habitant

des trois pays. La Belgique et les Pays-Bas ont connu une hausse de leur PIB réel par habitant de respectivement +0,4 % et +0,3 %, atteignant ainsi 51 900 € pour la Belgique et 63 000 € pour les Pays-Bas, contre une moyenne de 39 700 € au sein de l’Union européenne. En parité de pouvoir d’achat, le PIB par habitant de la Belgique et des Pays-Bas dépasse ainsi celui de la moyenne de l’Union européenne de respectivement 17 % et 35 %. À l’inverse, le Luxembourg a enregistré une baisse de son PIB réel de -0,6 %. Malgré cela, avec un PIB par habitant de 126 900 € en 2024, il demeure le pays de l’Union européenne affichant le niveau le plus élevé. Il convient toutefois de noter que ce chiffre inclut les activités des travailleurs frontaliers, qui, bien qu’ils contribuent à l’économie du pays, ne sont pas comptabilisés dans la population résidente utilisée comme dénominateur de l’indicateur. En parité de pouvoir d’achat, le Luxembourg affiche un PIB par habitant supérieur de 141 % à la moyenne de l’Union européenne.

PIB par habitant			
	Euros	UE=100	Evolution annuelle
Belgique	51 900	117	+0,4
Luxembourg	126 900	241	+0,3
Pays-Bas	63 000	135	-0,6

Source : Eurostat

La consommation individuelle effective est un autre indicateur de la prospérité matérielle. Selon l’INSEE, elle correspond à la valeur des biens et services acquis par les ménages résidant sur le territoire, dans le but de satisfaire leurs besoins. Cette consommation peut être financée non seulement par les ménages eux-mêmes, mais aussi par les institutions sans but lucratif au service des ménages, ainsi que par les administrations publiques. D’après cet indicateur, les habitants de la région Benelux figurent parmi les plus prospères de l’Union européenne. Le Luxembourg arrive en tête avec une consommation individuelle effective de 42 000 € par personne, suivi des Pays-Bas avec 32 300 € et de la Belgique avec 31 200 €, plaçant ainsi ces trois pays en haut du classement européen.



Le Benelux et la région Hauts-de-France renforcent leur coopération transfrontalière dans plusieurs domaines

Le 20 mai 2025, les **pays du Benelux et les Hauts-de-France ont signé un plan d'action commun pour intensifier leur coopération dans les domaines de la transition énergétique, de la mobilité, de l'éducation et du développement durable**. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre pays voisins du Nord-Ouest européen et fait suite à la déclaration d'intention signée en 2018 entre la France et l'Union Benelux en faveur du renforcement de leur coopération interterritoriale, en particulier avec les régions voisines.

Les régions travailleront ensemble autour du **développement d'infrastructures dédiées à l'hydrogène**, afin de créer un réseau transfrontalier d'ici 2030. Elles s'engagent également à **coopérer sur les défis environnementaux**, notamment à travers une approche commune de la gestion de l'eau et de la qualité de l'air pour renforcer leur résilience face au changement climatique. Pour faciliter la mobilité des travailleurs, un autre objectif est le **développement de programmes éducatifs transfrontaliers**. Sur le volet mobilité, la **modernisation des connexions et infrastructures de transport** se traduit par l'expansion de stations de recharge, la promotion d'itinéraires cyclables transfrontalières et l'efficacité du transport de fret pour stimuler la croissance économique et favoriser le tourisme et des alternatives de transport durable.

Pour garantir l'impact et le suivi de ce plan, les parties se réuniront chaque année à haut niveau pour s'assurer que la **coopération répond efficacement aux besoins des populations et des régions, ainsi qu'aux opportunités et défis transfrontaliers**.

Les demandes de PNRR des pays du Benelux

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans nationaux pour la reprise et la résilience (PNRR) financés par la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) de l'Union européenne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas poursuivent leurs engagements en faveur de la transition verte, du renforcement des services publics et de la transformation numérique.

En Belgique, la Commission européenne a validé, le 19 mai 2025, le versement de la deuxième tranche de financement au titre du PNRR, pour un montant de 909 M€ (net de préfinancement), dont un prêt de 40 M€. Ce décaissement est lié à la réalisation de 46 cibles et jalons, parmi lesquels des avancées notables dans l'introduction de la 5G, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, la rénovation ferroviaire et l'accessibilité des gares. La modernisation numérique des établissements scolaires et la reconstruction d'installations de recyclage figurent également parmi les projets soutenus. Avec cette seconde tranche, la Belgique a perçu un total de 2,5 Md€, soit 47 % de l'enveloppe totale qui lui est allouée. Par ailleurs, la troisième demande de paiement a d'ores et déjà été approuvée par le Conseil des ministres, le 28 mars 2025.

Au Luxembourg, le plan national de reprise, d'un montant total de 241 M€ (soit 0,4 % du PIB de 2019), repose sur trois axes stratégiques : la

cohésion et la résilience sociale, la transition verte, et la digitalisation, l'innovation et la gouvernance. La deuxième demande de paiement, déposée le 18 décembre 2024 pour un montant de 58 M€ et couvrant dix cibles et jalons, a fait l'objet d'une évaluation préliminaire positive par la Commission européenne en date du 2 mai 2025. Cette demande porte sur des réformes visant à accroître l'investissement, à renforcer le système de santé, à développer la formation professionnelle, à faciliter l'accès à un logement durable, ainsi qu'à moderniser l'administration publique. Toutefois, Bruxelles souligne que certaines recommandations spécifiques au pays demeurent insuffisamment traitées par le plan, notamment en ce qui concerne la lutte contre la planification fiscale agressive, la soutenabilité du système de retraites et l'amélioration de l'environnement des affaires. Si une réforme des retraites est engagée parallèlement par le gouvernement luxembourgeois, aucune mesure nouvelle n'est, à ce jour, proposée dans le PNRR pour lutter contre l'optimisation fiscale.

Aux Pays-Bas, la deuxième demande de paiement, d'un montant de 1,2 Md€, a été approuvée par la Commission européenne le 21 mars 2025, portant à 46,5 % la part de l'enveloppe nationale déjà perçue (soit 2,5 Md€ sur un total de 5,4). Toutefois, la troisième demande de paiement a été reportée à la seconde moitié de l'année 2025, en raison de retards législatifs et de deux demandes de révision du plan initial. Le ministre des Finances a exhorté la Chambre basse à adopter rapidement trois textes de loi déterminants, relatifs à la construction résidentielle, à l'énergie, ainsi qu'au statut des travailleurs indépendants - conditions nécessaires à l'atteinte des jalons exigés. En conséquence, le décaissement initialement attendu pour 2025, à hauteur de 1,4 Md€, est désormais prévu pour 2026. Les dernières tranches de financement devraient intervenir au cours du deuxième et du troisième trimestre 2026.

Belgique

Evaluation du GAFI et l'OCDE sur la LBC/FT et la lutte contre la corruption respectivement

Dix ans après sa dernière évaluation, le Groupe d'action financière ([GAFI](#)) a procédé début 2025 à un nouvel audit du dispositif belge de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Le GAFI classe la Belgique parmi les pays disposant d'un cadre robuste et s'adaptant à ses standards : 21 recommandations sont jugées totalement conformes, 16 présentent une conformité satisfaisante, et 3 seulement présentent une conformité partielle. L'évaluation souligne néanmoins des marges d'amélioration, notamment en matière d'outils et de sanctions ainsi que de coordination entre les autorités. Une réforme législative devrait prévoir la création d'un organe de coordination placé sous l'égide de la Trésorerie, rassemblant la CTIF, la BNB, la FSMA, les services fiscaux, ainsi que les autorités judiciaires et policières — à l'image du COLB français. Concernant la lutte contre la corruption, la Belgique dispose d'un cadre juridique solide selon l'[OCDE](#). Toutefois, l'institution souligne le besoin de renforcer les moyens humains et

financiers alloués, dans un contexte de recul dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International (22e place en 2024, son plus bas niveau à ce jour). L'OCDE recommande également d'augmenter les plafonds de sanctions applicables aux personnes morales, d'améliorer les procédures transactionnelles en matière de corruption d'agents publics étrangers (CAPE), et de publier des lignes directrices pour les parquets et le secteur privé, tout en assurant la transparence des décisions.

La coalition « Arizona » s'accorde sur une loi-programme de réformes

Le 11 avril 2025, la coalition dite « Arizona », réunissant les cinq partis au pouvoir en Belgique, a conclu un « accord de Pâques » articulé autour d'une [loi-programme relative au budget 2025](#). Ce texte décline les principales réformes négociées dans le cadre de l'accord de coalition, avec pour objectif de réaliser 23 milliards d'euros d'économies d'ici 2029. Parmi les mesures phares, la loi prévoit notamment la limitation des allocations chômage à deux ans à partir de 2026, la suppression du bonus-pension, ainsi que la forfaitisation des pensions supérieures à 5 250 € bruts par mois. En parallèle, elle entend alléger les charges pesant sur les PME, notamment par une dispense de cotisations patronales, et renforcer les dispositifs de soutien aux indépendants, en prévoyant une hausse du crédit d'impôt. Par ailleurs, le gouvernement confirme une augmentation substantielle des dépenses de défense, qui atteindront 2 % du PIB dès 2025, contre 1,3 % en 2024, grâce notamment au recours à des emprunts européens. Contesté par l'opposition et plusieurs syndicats, cet ensemble de réformes doit encore être approuvé par le Parlement fédéral.

L'objectif d'assainissement budgétaire de la coalition Arizona est contraint par le budget 2025

Fin avril 2025, le gouvernement de la coalition « Arizona » a présenté à la Chambre des représentants son [premier projet de budget](#) pour l'État fédéral et la sécurité sociale, mettant fin au régime des douzièmes provisoires en vigueur jusqu'en juin. Ce budget prévoit 197 Md€ de recettes pour 223 Md€ de dépenses, dont 10,5 Md€ d'intérêts sur la dette, entraînant un déficit de 25,5 Md€, soit 4,0 % du PIB. L'effort budgétaire total lié aux mesures annoncées est estimé à 16,4 Md€ d'ici 2029, ce qui permettrait une amélioration du solde de l'entité I de 2,3 % du PIB par rapport à un scénario à politique inchangée. Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre progressive des grandes réformes structurelles issues de l'accord de coalition : fiscalité (renforcement du pouvoir d'achat, compétitivité), marché du travail (écart d'au moins 500 € nets/mois entre revenus du travail et de l'inactivité, limitation des allocations chômage à deux ans dès 2026), et pensions (allongement de la vie active, harmonisation des régimes). Cependant, la Cour des comptes émet des réserves sur la viabilité de la trajectoire budgétaire, jugeant surestimés les effets de retour attendus des réformes, estimés à près de 8 Md€. En outre, le déficit fédéral prévu pour 2025 est plus élevé que prévu (-5,5 % du PIB), contre -4,7 % anticipés dans le [plan budgétaire structurel](#) transmis à la

Commission européenne en mars. Cette dégradation s'explique en partie par la hausse des dépenses de défense, pesant à hauteur de - 0,4 % du PIB. Par ailleurs, ce solde ne prend en compte que le niveau fédéral et la sécurité sociale, excluant les entités fédérées.

Luxembourg

Les salaires, pensions et traitements ont été indexés en mai 2025

Au Luxembourg, les salaires, pensions et traitements sont automatiquement indexés de 2,5 % dès que l'inflation atteint ce même seuil depuis la dernière indexation. Selon le STATEC, cet indice a été [franchi](#) en avril 2025, entraînant une majoration de 2,5 % au 1er mai 2025. Il s'agit de la 17^e indexation en 20 ans et de la 4^e en un peu plus de deux ans, la précédente remontant à septembre 2023, année au cours de laquelle les salaires ont été relevés à trois reprises. La prochaine indexation est prévue pour la mi-2026. Avec cette hausse, le salaire minimum non qualifié atteindra 2 704 euros (+66 euros). Selon l'[OCDE](#), le salaire horaire réel au Luxembourg progresse depuis 2019, affichant une augmentation cumulée de 2 % entre le quatrième trimestre 2019 et le premier semestre 2024, ce qui le place dans la moyenne des pays de l'OCDE.

La contribution d'IDEA à la consultation sur la réforme du système de pension

Le 24 avril 2025, [IDEA](#), un think tank créé à l'initiative de la chambre de commerce, a été consulté par le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale au sujet de ses travaux sur la durabilité du système de pensions. Ses membres ont présenté quatre propositions de réforme. La première réforme, dite « économie ciblée », porte sur la soutenabilité financière du système. Les mesures envisagées impliquent un effort sur les retraités actuels dès 2027, ainsi qu'une économie ciblée via une dégressivité de l'allocation de fin d'année en fonction des revenus. La deuxième réforme, dite « sociale », vise à renforcer la solidarité, notamment par une hausse de 10 % de la pension minimum, tout en reprenant les éléments de la réforme d'« économie ciblée ». La troisième réforme, dite « âge », s'adapte à l'allongement de l'espérance de vie. IDEA propose d'indexer progressivement l'âge de départ à la retraite et la durée de cotisation sur cette espérance, ce qui représenterait une augmentation de deux ans d'ici 2050, et de quatre ans vers 2070. Les travailleurs souhaitant partir plus tard pourraient bénéficier d'un bonus. Cette mesure devrait accroître le taux d'emploi et stimuler la croissance. Enfin, la réforme dite du « pilotage automatique » vise à renforcer la réactivité du système. Elle repose sur l'introduction d'un facteur de durabilité dans le calcul des pensions qui évoluait selon la situation financière du régime afin d'en garantir son équilibre. En cas de déséquilibre, ce facteur réduirait les pensions et augmenterait automatiquement le taux de cotisation de manière

Discours du Premier ministre sur l'état de la Nation

Le 13 mai, le Premier ministre Luc Frieden s'est [adressé](#) à la nation pour présenter les grandes réformes à venir. Il a rappelé la récente baisse de l'impôt sur les sociétés, passée de 17 % à 16 % depuis le 1er janvier 2025. Il a également annoncé qu'après une vaste consultation lancée en octobre dernier, la ministre de la Sécurité sociale soumettra avant l'été ses propositions détaillées concernant la réforme des pensions. Le gouvernement envisage d'allonger la durée de cotisation tout en maintenant l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Le travail dominical a aussi occupé une place importante dans son discours : au lieu d'être limité à quatre heures, il sera désormais autorisé jusqu'à huit heures. Par ailleurs, une révision du droit du travail a été annoncée, visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le Premier ministre a confirmé l'accélération de l'augmentation du budget militaire, qui atteindra 2 % du PIB dès la fin de l'année, au lieu de l'horizon initialement prévu en 2030. Ce renforcement sera financé par un emprunt public, le report de certains projets d'infrastructures, ainsi que par la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Concernant la fiscalité, Luc Frieden a défendu son projet d'instaurer une classe unique d'imposition, afin que tous les modèles familiaux soient imposés de manière équitable. Enfin, il a annoncé le soutien du Luxembourg à l'accord du Mercosur.

Pays-Bas

Publication du projet de loi finance rectificatif

Le gouvernement néerlandais a présenté, le 17 avril dernier, le Mémoire de printemps, qui accompagne les projets de lois de finances rectificatives. Ce document comprend une actualisation du budget de l'État pour l'année en cours et expose les grandes orientations budgétaires pour les années à venir. Dans un contexte marqué par des incertitudes sur les prévisions macroéconomiques et budgétaires, en raison du contexte international, le ministre des Finances, Eelco Heinen, a réaffirmé son attachement au respect d'une politique budgétaire contracyclique. Celle-ci vise à maintenir des réserves financières afin d'atténuer les effets d'un éventuel ralentissement économique. Néanmoins, le gouvernement a tout de même débloqué des financements supplémentaires pour répondre à ses priorités politiques. Il prévoit notamment d'allouer 3,7 Md€ supplémentaires à la défense, sur la période 2026-2030. La Haye entend également renforcer la sécurité de subsistance, notamment par le gel des loyers dans le parc social pour les années 2025 et 2026, pour un coût estimé à 2,5 Md€ ainsi que par une hausse des allocations logement à hauteur de 1 Md€ sur la même période. Parallèlement, la durée maximale des allocations chômage sera réduite, passant de 24 mois à 18 mois. Un débat en séance plénière sur ces propositions est prévu pour le 9 juin 2025.

BNP Paribas entend renforcer sa position aux Pays-Bas

Présent depuis 1822 aux Pays-Bas, BNP Paribas a connu une forte croissance sur le marché néerlandais ces dernières années et ambitionne de renforcer encore sa position. Quatrième plus grande banque du pays, elle mobilise près de 2 000 salariés au sein de neuf entités dans cinq villes néerlandaises. Dans une interview au journal néerlandais FD (mai 2025), Hugo Peek, nouveau directeur général de la branche néerlandaise depuis janvier 2024, décrit les Pays-Bas comme un marché pilote à haut potentiel pour continuer de développer les activités de BNP se positionner en tant qu'acteur complémentaire au trois plus grandes banques néerlandaises (ING, Rabobank, ABN Amro). En ce sens, il souligne la large gamme de produits et services proposés. BNP offre en effet des services bancaires et conseils immobilier mais également des services dans le domaine de la gestion d'actifs, de l'assurance, du financement, du leasing et des solutions de mobilité. Pour appuyer cette dynamique, la banque déménagera prochainement son siège néerlandais à Zuidas, à Amsterdam. Le nouveau siège social, The CubeHouse, regroupera les différentes entités pour accélérer sa stratégie One Bank et favoriser davantage l'approche interdisciplinaire.

Appel de personnalités du monde des affaires et de la recherche pour la création d'une banque nationale d'investissements

Le 14 avril 2025, cinquante et une personnalités issues des milieux économiques et académiques - parmi lesquelles Constantijn van Oranje, l'ancienne ministre Neelie Kroes, l'ancien président-directeur général d'ASML Peter Wennink, ainsi que des entrepreneurs tels que Michiel Muller (Picnic) et Ali Niknam (Bunq) - ont signé un [appel](#) en faveur de la création d'une Banque nationale d'investissement. Cette institution aurait vocation à constituer un « véhicule gouvernemental puissant » au service du financement des entreprises néerlandaises. Elle permettrait par ailleurs aux Pays-Bas de disposer d'un interlocuteur institutionnel unifié et cohérent vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement. Actuellement, le paysage néerlandais se caractérise par l'existence de plusieurs instruments de soutien à l'économie - tels qu'Invest-NL, Invest International ou encore le Fonds vert national. Selon les signataires de l'appel, cette diversité constitue un frein à l'efficacité de leur action, le système actuel étant jugé trop complexe, fragmenté (en raison de règles et de critères différenciés selon les fonds) et onéreux. Ils plaident ainsi pour une consolidation de ces dispositifs au sein d'une seule entité : une Banque nationale d'investissement. En outre, les auteurs de l'appel estiment qu'un tel établissement permettrait d'optimiser les ressources publiques, le recours aux prêts s'avérant selon eux plus efficient que l'attribution de subventions, souvent plus coûteuses. Ils évaluent enfin le potentiel de levée de capitaux de cette future institution à plus de 100 Md€ sur les marchés financiers.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles
aude.robin-mitrevski@dgtresor.gouv.fr, arnaud.boulangier@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr